

MAIRIE DE LIMOGES

CONSEIL MUNICIPAL

Développement urbain
Version 2

SEANCE DU

Contribution de la Ville de Limoges au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)

N° ODJ

M. _____, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, la Région Nouvelle Aquitaine a engagé un processus d'élaboration de son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). Forte d'une démarche de concertation, celle-ci a invité les grandes villes à apporter leur vision prospective de la région à travers leur contribution. Ce schéma, qui doit permettre **d'offrir de nouvelles perspectives de développement et de conditions de vie à l'ensemble des habitants de Nouvelle Aquitaine, présente l'opportunité pour l'ensemble de ses acteurs et pour Limoges en particulier de repenser la politique d'aménagement du territoire au profit de l'aménagement de ses territoires.**

L'intégration de l'ex région Limousin à la Nouvelle Aquitaine offre une occasion historique d'élargir l'horizon de nos réflexions et d'inscrire notre territoire dans un avenir commun sur un territoire attractif à l'échelle nationale et internationale.

A l'échelle régionale la tentation d'arrimer le développement de la Nouvelle Aquitaine au développement de la métropole bordelaise peut raisonnablement inquiéter les autres territoires régionaux relégués à des territoires amenés à survivre de transferts sociaux stabilisés par une croissance métropolitaine extérieure.

La Ville de Limoges estime qu'une autre voie est possible, qui viserait à consolider et développer un système métropolitain polycentrique, reposant sur un maillage urbain équilibré et sur la mise en synergie et en réseau des territoires régionaux d'emploi métropolitain, dans lequel la Région Nouvelle Aquitaine aurait toute sa place d'animateur. Les zones d'emploi de Pau, Limoges, Poitiers, Bayonne, Niort et La Rochelle jouent en effet un rôle non négligeable dans l'encadrement d'un territoire rural plus vaste qui déborde parfois du cadre régional qu'il s'agit lui aussi de ne pas fragiliser.

Le projet que nous proposons de construire doit s'appuyer sur une mise en système des territoires, non pour travailler sur un supposé rééquilibrage sans espoir et à grands frais au profit de secteurs moins attractifs, non pour désenclaver par équité, et non sur l'autel d'une solidarité des territoires, mais davantage par souci de préservation d'une des plus grandes richesses dont profite l'ensemble de notre région, mais que certains sites régionaux pervertissent dans un souci de compétitivité nationale voire internationale : celui de l'image qualitative que nous portons tous autour de l'agrément de vie.

Dans cette conception de la métropole polycentrique, les enjeux d'accessibilité nationale et internationale des/aux territoires sont cruciaux, et la mobilité au sein de l'espace régional demeure primordiale.

Dans ce contexte, les priorités en matière d'accessibilité doivent être :

- concernant les infrastructures ferroviaires, le maintien des efforts sur la ligne POLT dans le sens d'une recherche de gains de temps sur le trajet Limoges-Paris par une modernisation de la ligne avec un objectif à 2 h, ainsi qu'une amélioration du confort par un renouvellement du matériel roulant en étudiant le réemploi à court terme des anciennes rames du TGV Océane, et au plus tard en 2020 la mise en service des nouvelles rames Intercités ,

- concernant les transports aériens, au-delà de la pérennisation de l'équipement, la mise en place d'une Obligation de Service Public sur la ligne Limoges-Paris garantie par l'Etat, permettant une liaison de qualité dans des appareils confortables avec des pistes à explorer sur la complémentarité des aéroports régionaux.

En matière d'infrastructures routières, il est urgent :

- de procéder à la mise à 2x2 voies de la RN147 entre Limoges et Poitiers en étudiant la possibilité d'une autoroute concédée en vue de faciliter les flux et les échanges entre ces deux métropoles d'équilibre aux fonctions métropolitaines très complémentaires, mais aussi d'ouvrir une voie d'accès du Limousin vers le nord-ouest du pays ;

- de réfléchir à la mise à 2x2 voies de la RN 21 entre Limoges et Tarbes pour inscrire les départements traversés, notamment Haute-Vienne et Dordogne, dans le dynamisme économique régional, désengorger les points de saturation que représentent la rocade bordelaise et l'axe littoral franco-ibérique en offrant une alternative aux circulations Sud-Nord surchargé alors que l'Espagne est le premier partenaire économique de Nouvelle Aquitaine (mais aussi le 4^{ème} client et le 2^{ème} fournisseur de l'ex-Région Limousin).

Nous souhaitons ainsi que cet espace soit plus compétitif et plus porteur de cohésion. Dans ce sens, les territoires qui le composent, et notamment ses pôles urbains, doivent être attractifs, confortés en leur centre et accessibles pour favoriser les échanges et s'inscrire dans les objectifs d'un développement durable et responsable construit sur un maillage équilibré. En matière de consolidation des cœurs de ville, il est primordial à l'échelle de la métropole polycentrique, en complément d'une action nationale d'envergure portée notamment par Centres Villes en Mouvement de :

- Instaurer un moratoire sur l'implantation de grandes surfaces commerciales en périphérie,
- Favoriser le maintien de l'emploi tertiaire et notamment administratif en centre-ville en réservant les zones d'activité de périphérie aux fonctions de l'économie productive ou au commerce de gros,
- Renforcer les dispositifs financiers ou fiscaux favorisant la reconquête des centres villes par la requalification de l'habitat.

Le développement des mobilités, la diffusion de la grande vitesse ferroviaire sur l'ensemble du territoire, les aménagements routiers seront les principaux vecteurs de cette cohésion territoriale ; ils favoriseront les échanges économiques, universitaires, culturels et diffuseront le développement sur l'ensemble du territoire. Cette organisation constitue une alternative supportable au gigantisme que constituerait la concentration du développement sur la métropole bordelaise et aux maux qu'elle engendrerait. C'est à ces conditions que notre région pourra s'inscrire pleinement dans la dynamique européenne et mondiale et relever le défi de la compétitivité.

Je vous demande :

- d'approuver la contribution de la ville de Limoges au SRADDET telle qu'annexée à la présente délibération,
- d'autoriser M. le Maire à la porter à la connaissance de la Région Nouvelle Aquitaine mais également à l'ensemble du réseau des partenaires.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

